

N° 12-14

**BULLETIN D'INFORMATION
ET RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 15 décembre 2023

AVIS ET PUBLICATION :

- PREFECTURE DE LA MARNE :
 - Cabinet
- DIVERS :
 - Direction Interrégionale des Douanes et Droits indirects

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MARNE

Cabinet

p 4

- Arrêté n°051-079-23-0002 du **7 décembre 2023** autorisant l'installation d'enseignes pour l'établissement Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est (SCC) sur un immeuble sis au 1 rue Pasteur à Bouzy (51150)

DIVERS

Direction Interrégionale des Douanes et Droits indirects

p 9

- Décision n°04/2023 du **15 décembre 2023** de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière de règlement transactionnel dans le domaine douanier

Préfecture de la Marne

Cabinet

**Arrêté préfectoral
portant agrément des médecins en commission d'appel
du permis de conduire**

Le préfet du département de la Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre Nationale du Mérite,

Vu le code de la route, notamment ses articles R 221-10 à R 221-13, le code de la santé publique, le code du travail ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 1973 modifié relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2005 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de validité limitée ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2013 portant agrément des médecins pour les commissions d'appel du permis de conduire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur David BERTHOU, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Marne, régulièrement publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne ;

Considérant les attestations établies pour chaque médecin par les centres de formations agréés pour la sécurité routière ;

Sur la proposition de Monsieur le directeur de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les médecins dont les noms suivent sont agréés, à compter de la date de publication du présent arrêté pour une durée de cinq ans pour faire partie des commissions médicales d'appel pour la délivrance ou la maintien du permis de conduire.

Médecine Générale

- Docteur Richard Bianchi - 6 rue Carnot - 51000 Châlons-en-Champagne
- Docteur Jérôme Massiou - 18 bis rue Pierre Bayen - 51000 Châlons-en-Champagne
- Docteur Philippe Ritter - 16A rue de Chevigné - 51100 Reims
- Docteur Mencièrre François Louis - 38 rue du petit Guyencourt - 51220 Cormicy

- Docteur Roéland Luc – 2 place Méliès – 51100 Reims
- Docteur Pennaforte Antoine – 3 rue Herbillon - 51220 Cormicy
- Docteur Thirion Michel - 2 bis rue de Champigny – 51370 Thillois

Cardiologie

- Docteur Eric Beruben - 10 quai Eugène Perrier - 51000 Châlons en Champagne
- Docteur Charles Tassigny - 32 rue de l'Ecu - 51100 Reims

Gastrologie

- Docteur Naceur Abdelli - 51 rue du Commandant Derrien B.P. 501 - 51005 Châlons en Champagne cedex

Ophthalmologie

- Docteur Guy Erhart - 1 rue des Tanneurs - 51300 Vitry le François
- Docteur François Guyot - 1 place Paul Jamot - 51100 Reims
- Docteur Pascal Niederlender - 9 quai Barbat - 51000 Châlons en Champagne

Oto-Rhino-Laryngologie

- Docteur Bruno Depaix - 16 rue Carnot - 51000 Châlons en Champagne
- Docteur Violaine Prieur - 10 quai Eugène Perrier - 51000 Châlons en Champagne

Psychiatrie

- Docteur Philippe Ledoux - 26 rue Brûlé - 51100 Reims
- Docteur Alain Perceau - 38 bis rue de Courlancy - 51100 Reims
- Docteur Loïc Tana - « Courlancy 2000 » 38 bis rue de Courlancy - 51100 Reims

Neurologie

- Docteur Mehran Khatib - 22 rue Simon - 51100 Reims

Chirurgie Orthopédique

- Docteur Vincent Oget - Polyclinique de Courlancy - 38 rue de Courlancy - 51100 Reims

Diabétologie et Endocrinologie

- Docteur Jacqueline Couchot-Collard - Sous-Préfecture de Reims - Place Royal - 51096 Reims

ARTICLE 2 : La commission départementale d'appel siégera valablement dès lors qu'elle sera composée de deux médecins généralistes et du (ou des) médecin(s) spécialiste(s) dans les affections pour lesquelles les candidats subiront l'examen d'appel.

ARTICLE 3 : Un candidat conducteur ou un conducteur ne sera en aucun cas examiné en commission d'appel par un médecin qui l'a déjà examiné en première instance.

ARTICLE 4 : L'activité des médecins agréés par le présent arrêté ne pourra se prolonger au delà de l'âge de soixante quinze ans.

ARTICLE 5 : Monsieur le directeur de cabinet et Monsieur le sous préfet de l'arrondissement de Reims sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons en Champagne, le 15 décembre 2023

Pour le Préfet,
Le sous-préfet, Directeur de cabinet,



David BERTHOU

Divers

Divers

**Direction interrégionale
des douanes Grand Est**

**Décision n° 04/2023 du 15 décembre 2023 du directeur interrégional des douanes
et droits indirects du Grand Est
de délégation de signature en matière de contentieux
et de gracieux dans le domaine des contributions indirectes et en matière
de règlement transactionnel dans le domaine douanier**

**Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des
douanes et droits indirects du Grand Est bénéficiant de la délégation de signature
du directeur interrégional des douanes et droits indirects**

Vu les III, IV et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;

Vu les I, II et IV de l'article 3 du décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration des douanes ;

Article 1^{er} - les directeurs régionaux et l'inspectrice principale des douanes et droits indirects dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional du Grand Est. Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 3 du décret n° 2022-467 susvisé en matière de transaction douanière.

Direction interrégionale des douanes
Secrétariat général interrégional
25 avenue Foch
CS 61074
57036 METZ Cedex1
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Florence ANTOINE
Tél. : 09 70 27 74 06
Courriel : sgi-metz@douane.finances.gouv.fr

Réf. : SGI23206

Nom, prénom	Siège de la direction régionale
Sonia DELAUNAY	Direction régionale des douanes de Strasbourg
Roger VEILLARD	Direction régionale des douanes de Mulhouse
Violaine SEMMELEY	Direction régionale des douanes de Nancy
Philippe REYNAUD	Direction régionale des douanes de Reims

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département du siège de chacune des directions régionales concernées.

Article 3 : La présente décision prend effet à la date du 1er janvier 2024. Elle annule et remplace la décision n° 03/2023 du 25 octobre 2023.

Fait à Metz, le 15 décembre 2023

L'Administrateur général des douanes,
directeur interrégional du Grand Est

signature numérique
certifiée

Denis MARTINEZ